

DECLARATION LIMINAIRE
CAP n°1 et 2 du 15 septembre 2011
CONSERVATEURS DES HYPOTHEQUES 1 à 6

Madame la présidente,

Les représentants de l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires commenceront leurs propos par la lecture du courrier d'un de leurs collègues :

« Je prendrai une décision concernant mon avenir après la parution du mouvement c'est-à-dire mi-septembre. J'en ai un peu marre de cette administration qui nous "offre" des promotions où la perte moyenne de revenu mensuel est de l'ordre de 1 000 € par mois (en ce qui me concerne) sans compter les frais de double résidence. Tout cela en raison d'un manque de moyens humains.

Cette "pandémie" touche un grand nombre de CH. La seule réponse de la Centrale est un fléchage de crédits d'auxiliaires au motif que les effectifs de renforts de la BNI sont insuffisants pour satisfaire la demande. Donc seuls les bureaux où le retard est très important sont éligibles, ou bien des bureaux de 1ère ou 2ème catégorie dont le Conservateur est en charge de la RPIE.

En ce qui me concerne le retard est actuellement de 51 jours et atteindra 70 jours à la fin du mois car l'effectif dont je dispose durant cette période s'élève à 2,6 agents. En résumé, je finance les carences de l'administration et je continue à perdre un peu plus chaque mois.

Auparavant (du temps de feu la DGI), l'administration accordait généralement une promotion dans la catégorie supérieure aux collègues qui perdaient de l'argent ou octroyait des renforts BNI en fin de gestion pour apurer le retard et leur permettre de récupérer un peu leurs billes!!!

GF 3 B pourrait aussi prendre en compte le fait que certains conservateurs travaillent bénévolement pour la Centrale et intégrer ce critère pour l'affectation des renforts.

Je ne suis pas désespérément accroché à l'idée d'obtenir une CH 4, j'aimerais seulement avoir les moyens d'assurer correctement ma mission.

Voilà quel est mon état d'esprit du moment. »

Nous vous avons lu ce courrier dans son intégralité professionnelle pour que vous puissiez prendre conscience de « l'état d'esprit » de la collectivité des conservateurs, ce que leurs représentants n'ont manifestement pas encore pu faire comprendre à la direction générale, malgré toute leur insistance.

Nous vous interpellons d'abord sur la situation des conservateurs qui s'arrêteront d'ici le 31 décembre 2012.

Face à la crise immobilière de 2008/2009 des mesures limitées de compensation avaient été prises au profit des partants pour ne pas les pénaliser financièrement au-delà de l'acceptable.

Pour 2010 et 2011, la situation a globalement empiré, comme le montre fort justement la note sur la situation de la PF au 1^{er} semestre 2011 :

- 213 bureaux (plus de 60%) ont un flux inférieur à celui de 2008, présentée comme année de référence,
- 180 bureaux (51%, pourcentage porté à 56% au 31 juillet) ont un délai de publication supérieur à 30 jours, dont 42% à plus de 40 jours, n'en déplaise à M. Dufant qui, il y a un an, taçait les représentant du personnel qui faisaient état de ces chiffres ; malheureusement oui, nous y sommes tombés et la chute continue. Constatez que nous n'avons pas tort face à votre optimisme, excessif pour le moins.

Qu'avez-vous fait ou qu'allez vous matériellement faire pour ces cadres qui ont bénéficié d'une promotion sanction,

- dans leur métier,
- dans le fonctionnement de leurs équipes,
- dans leurs rémunérations.

A titre d'exemple, le collègue que nous avons cité en ouverture ne pourrait, dans la situation actuelle, commencer à bénéficier des fruits de sa promotion que 18 ans après son départ en retraite soit à l'âge respectable de 81 ans. Avez-vous dit normal ?

Jusqu'à présent, vous avez refusé de revoir le mode de calcul de la rémunération des conservateurs que nous avons été les premiers à vous proposer et qui, au demeurant, aurait eu le mérite de régler équitablement toutes les situations.

Pendant ce temps, vous analysez, vous réfléchissez, au final vous ne faites rien et vous attendez.

Il est vrai que le conservateur honoraire c'est quelqu'un qui n'existe plus pour l'administration et dont elle a réussi à se débarrasser sans bourse délier, tant pis pour lui. C'est ainsi que 53% des conservateurs, partis pendant le 1^{er} semestre 2011, ont abandonné leur poste avec un délai de publication supérieur à 30 jours.

Nous osons espérer que des palliatifs personnalisés ont tempéré ce tableau sinistre, mais nous voulons avoir une position officielle rapide, nette et surtout concrète pour les conservateurs concernés. Nous ne supportons plus vos atermoiements, vos silences et votre déni des réalités.

Venons-en à la situation des conservateurs qui franchiront l'échéance du 1^{er} janvier 2013.

A l'annonce de la parution du PBO de mai dernier, nous vous avons adressé un courrier afin d'obtenir des précisions sur l'avenir de la publicité foncière et de ses chefs de service.

Nous sommes toujours sans réponse à nos interrogations, qu'elles viennent de nos interventions à la CAP précédente ou de ce courrier.

Reprenons,

- les contours des futurs postes de SPF,
- l'évolution de la carrière des conservateurs « survivants »,
- la garantie de rémunération.

Nous joignons en annexe ce courrier du 10 mai 2011 que nous ne vous ferons pas l'offense de relire dans son intégralité.

En 3^{ème} lieu, il nous faut revenir et insister sur la situation catastrophique de la mission.

La situation est telle que nous ne savons guère par où commencer.

Tout d'abord, la note sur la situation de la publicité foncière en fin d'année 2010.

Dans les perspectives pour 2011, une analyse de la cause d'allongement des délais conclut qu'aucun critère déterminant n'explique la situation.

Il n'y avait donc pas de cause particulière identifiée mais la direction générale a trouvé une solution au problème dans la note signée de M. Fenet du 25 mai : l'affectation d'auxiliaires.

S'il y a une solution, c'est qu'un problème a été posé ; quel est-il, mais oui, c'est le manque de personnel.

Nous avons ainsi trouvé, entre les lignes, le critère déterminant de la dégradation du délai de publication.

Pour continuer avec les délais de publication, l'administration avait prédit un retrait du flux qui allait naturellement permettre la réduction des délais.

Nous nous étions inscrits en faux à l'époque car les pouvoirs publics, en période préélectorale, doivent nécessairement faire l'économie d'une nouvelle crise immobilière, encore plus maintenant, avec la crise financière.

Aujourd'hui, dans ce nouveau contexte, les mesures annoncées de taxation de l'immobilier, de réduction du délai de dépôt des notaires vont nous donner de l'ouvrage pour quelques bons mois supplémentaires, ce qui va à l'encontre des prévisions trop optimistes et peu réalistes de l'administration, d'autant que la centaine de nouvelles suppressions d'emplois est devenue effective au 1^{er} septembre 2011.

Par ailleurs, à examiner les situations mensuelles de la mission, force est de constater,

- que le retard accumulé pendant l'été 2010 n'a jamais été maîtrisé, encore moins résorbé, mais a continué de croître,
- que, pour ce qu'on connaît de l'été 2011, la détérioration est semblable à celle de la même période de 2010,

Aussi, sans jouer les oiseaux de mauvais augure, nous ne voyons nullement la situation s'améliorer, si l'administration ne prend aucune mesure exceptionnelle de grande ampleur pour endiguer l'hémorragie.

Nous allons maintenant vous reprocher des analyses pour le moins incomplètes ou exagérément optimistes sur la situation des services :

- le tassement des formalités déposées et le maintien, voire la progression, des demandes de renseignements a eu un effet positif naturel sur la pénétration de télé@ctes, mais il ne s'agit que d'une évolution normale, ainsi la firme Citroën ne vend plus de 2CV mais des C3, ce n'est qu'une question de catalogue !
- vous reconnaissez que la situation de crise est propice à l'augmentation de la productivité. Le bien dans le mal est une situation perverse dont il faut s'abstenir de se prévaloir. Aussi nous vous mettons en garde contre des propos que vous avez tenus par le passé, à savoir les personnels s'habituent à un rythme de travail faible, ce qui pourrait maintenant se traduire de façon elliptique par « le personnel des conservations s'est enfin remis au travail ».
- Vous méconnaissez aussi la situation des services au point de ne pas savoir ou de vouloir ne pas savoir que les conservateurs, qui ne figurent pas dans l'effectif productif de Fidji, en plus de leur mission de management, participent activement aux tâches de leurs agents B et C. C'est bon pour les statistiques d'avoir ainsi du personnel occulte qui améliore les résultats mais c'est décevant que l'administration admette la pratique du travail dissimulé !

Nous en resterons là même si la déliquescence de la situation des services mérite des développements beaucoup plus circonstanciés. En résumé l'administration devrait substituer de l'action à son immobilisme.

Venons-en au présent mouvement. Nous présentons nos remerciements à toute l'équipe de RH 1B pour sa patience, sa disponibilité et sa courtoisie à notre égard.

Devant un mouvement d'une ampleur très limitée à laquelle nous n'étions plus habitués depuis plusieurs années, le décryptage d'énigmes à plusieurs inconnues nous a posé bien des difficultés.

Toutefois les discussions que nous avons eues, ont levé beaucoup d'incertitudes et d'interrogations, sans toutefois nous permettre d'examiner les cascades résultant des modifications du projet. Cette zone d'ombre subsiste et nous demanderons le temps nécessaire pour analyser ces changements. Ne restent ensuite que quelques situations spécifiques à aborder dans cette CAP.

Annexe

CONSERVATEURS des HYPOTHEQUES SIE HEA / SIP HEA

QUELQUES QUESTIONS AVANT L'ELABORATION DU PROCHAIN PBO

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a, dans sa déclaration liminaire présentée à la CAP du 23 février dernier (2ème mouvement des conservateurs des hypothèques pour l'année 2011) soulevé plusieurs questions relatives au devenir des conservateurs en poste pour la période postérieure au 31 décembre 2012.

Aucune de ces demandes d'information n'a reçu à ce jour de réponse.

Avant la publication du prochain PBO relatif aux mouvements de conservateurs pour l'année 2012, il est nécessaire de clarifier de nombreuses interrogations, dont celles déjà soulevées, afin que les candidats potentiels puissent postuler en toute connaissance de cause et notamment pour ne pas être éventuellement victimes de conséquences négatives suite à la mise en extinction de leur grade.

D'abord, pour avoir une idée de leur futur métier, il convient de tracer les contours des futurs postes de SPF concernant :

- leurs missions,
- les éventuels rapprochements,
- l'intégration des anciennes CH 1 et 2 qui vont disparaître d'une façon ou d'une autre en tant que postes comptables de haut niveau,
- une ébauche du calendrier d'intégration, du classement ou du reclassement des postes (sans parler d'une évolution du périmètre des futurs services).

Pour ce qui est maintenant de l'évolution de la carrière de conservateur :

-- il faut savoir à quelle date se fera la dernière prise de poste en tant que CH.

Y aura-t-il des nominations jusqu'au 31 décembre 2012, même si la poursuite de la carrière est réalisée par un détachement sur un poste comptable d'un indice équivalent.

Dans le cas contraire, à quelle date tombera le couperet ?

- En corollaire, pour ceux qui franchiront le cap du 1er janvier 2013, comment pourra évoluer leur carrière ?
- Seront-ils toujours tenus par leur engagement de départ ? (engagement qui n'existe pas pour les autres postes comptables).
- Pourront-ils progresser dans le statut de chef de service comptable et à quelles conditions ?
- Comment, en cas de promotion, s'agissant d'un détachement, sera articulé le pontage avec le grade initial de conservateur, devra-t-il y avoir renonciation, y aura-t-il réintégration préalable dans le grade antérieur, par exemple ?

- Est-ce que le détachement sur un poste comptable ne concernera que les postes de SPF ou bien y aura-t-il une possibilité de nomination, mutation ou promotion sur un poste comptable d'une autre famille ?
- Quid par exemple, du devenir d'un cadre qui postulerait pour un poste d'un indice inférieur à celui dont il bénéficie dans le grade actuel (ex. un DDIV.détaché sur un emploi de CSC centralisateur _HEA_, reclassé 2MR, qui demande et obtient une CH 5 : quelles garanties dans le déroulement de carrière, dans quel grade, sur quels postes ?).

De même, il est nécessaire de définir la garantie de rémunération des conservateurs dans le futur dispositif.

Lors d'une CAP antérieure, le président avait annoncé que les conservateurs seraient détachés sur un poste comptable leur garantissant un indice de retraite identique assorti d'un régime indemnitaire leur assurant un maintien intégral, voire amélioré de l'ancien salaire de conservateur.

Qu'en est-il, la crise immobilière s'est intercalée. Cette garantie existera-t-elle, sera-t-elle personnalisée (individuelle) ou globale par catégorie et quelle sera la référence de son calcul ?

Qu'en est-il de l'impact de la réforme des retraites qui, allongeant la durée du travail, reporte d'autant la date d'ouverture des promotions en CH ?

N'allons-nous pas vers des vacances de postes non pourvues faute de candidats utiles (comme au premier mouvement de 2011) ?

Extraits du compte rendu de l'Union de la CAP du 23 février 2011 :

« La réunion était présidée par Olivier ROUSEAU chef du bureau RH1B

Pour donner de la visibilité sur les postes publicité foncière après le 31 décembre 2012, il a précisé que les priorités actuelles de la DG sont l'application des nouveaux statuts au 1er septembre 2011, le classement des postes comptables (hors CH) au 1er janvier 2012, le classement des futurs services de publicité foncière sera donc traité ultérieurement dans le cadre d'une concertation.

Pour les conservateurs qui connaissent une baisse de rémunération, la DG est attentive à leur cas et à leur offrir des solutions

L'Union était représentée par F. PERREAU, J-C. PERRIER, M. BOUQUET, J. BERTIN, B. CAMUT, J-M. BRUYERE ».

L'Union remercie par avance les services de la Direction générale pour les réponses qui seront apportées.

COMPTE RENDU DE LA CAP

Cette CAP était présidée par la Sous-directrice de l'Encadrement et des relations sociales, MM Gontard.

Contrairement à la dernière CAP relative au second mouvement de 2011, la Sous-direction GF 3 était représentée par M Dufant.

Les sujets métiers.

Le Sous-directeur M Dufant a déclaré, avoir reçu nos messages, nous avoir entendus et il a jugé nos critiques sévères et injustes (L'Union est cependant certaine de la crédibilité de celles-ci).

Il a régulièrement souligné que face à nos attentes, son pouvoir de réponse était limité. Il faudra attendre les prochains rendez-vous et nous devrions en savoir plus avant la fin de l'année 2011:

- le reclassement sera traité lors du le groupe de travail du 4 novembre,
- la réunion "métier" aura lieu avant l'AG de l'AMC,
- la responsabilité, la reprise par GF 3B de la mission juridique et contentieuse de l'AMC seront à l'ordre du jour de cette réunion.

A défaut de réponses aux questions posées dans notre déclaration liminaire, Francis Olive est intervenu en séance, au nom de l'Union.

Il a précisé que si nos critiques étaient jugées virulentes par M Dufant, elles étaient à la hauteur de la désespérance des chefs de service et des agents face à l'importante dégradation des conditions de fonctionnement et d'exercice de la mission, rendue de plus en plus difficile compte tenu des effectifs disponibles.

Si la réponse aux questions que se posent les collègues qui poursuivront au delà du 31 décembre 2011 sur leur futur statut peut encore être un peu différée, la situation de crise qui affecte un nombre important de bureaux appelle, en revanche, des réponses quasi immédiates sauf à admettre que cette situation sera, de manière quasi irréversible, catastrophique.

La DG a relativisé en soulignant que tous les bureaux ne connaissent pas de difficultés. Certes, mais 224 conservations sont à plus de 20 jours, ce qui représente près des 2/3 des bureaux. Faudra-t-il attendre que les 354 bureaux soient touchés pour commencer à reconnaître la réalité de la situation ?

Le bureau GF3B essaie d'être transparent : c'est enfin exact...après avoir pendant plusieurs trimestres, nié la réalité des suppressions d'emplois et accusé les chefs de service de ne pas savoir piloter leurs bureaux .

Enfin, Francis Olive a fait valoir au nom de l'Union que les équipes sur le terrain attendaient de la centrale des mesures concrètes d'aide qui se révèlent efficaces et non pas des mesures en trompe l'oeil du type "plan FENET" qui ne pouvaient qu'être sans portée réelle dès lors que les auxiliaires susceptibles d'être alloués étaient pris sur l'enveloppe de crédits d'auxiliaires donnée à chaque directeur en début d'année (et donc déjà distribuée) et non pas sur une enveloppe spécifique.

Quant au stress éprouvé par les agents dans les services CH, il procède certes de l'incertitude quant à l'avenir des bureaux et à la manière dont sera conduite la mission à compter du 1er janvier 2013 mais surtout du vécu actuel, tant il est décourageant de constater que la situation continue de se détériorer et les armoires de se remplir de dossiers en instance de traitement alors même que des gains de productivité sensibles sont constatés.

Les sujets RH.

Dominique Gontard, Sous-directrice de RH 1, a indiqué qu'en matière de salaires, les dispositifs antérieurs de compensation des pertes ne seront pas remis en place. Cela fait toujours plaisir à entendre.

Enfin, puisque le dispositif semblait pouvoir être remis en cause à l'initiative de la centrale, nous avons obtenu que le mouvement complémentaire pour les CH 4,5 et 6 se fasse, comme il est écrit au PBO, sur la base des fiches de voeux formulées pour le 1er mouvement.

Le libellé de la note était suffisamment explicite pour qu'il en soit ainsi en l'absence de nouvelles règles de gestion dont on ne voit pas l'utilité pour un dernier mouvement balai.

La prochaine CAP devrait se tenir en février 2012 et elle concernera les vacances du second semestre 2012.

A ce jour, 38 vacances sont connues : 3 CH1, 20 CH2 et 15 CH3.

Concernant les CH2, la DG a précisé que beaucoup de candidatures de DDEP avaient été écartées car les départs allaient de 2017 à 2024, ce qui aurait produit un effet d'aubaine non acceptable.

Ces postes ne seront donc pas pourvus.

L'Union était représentée par les capistes suivants :

- Jean-Claude Perrier et Francis Olive, conservateurs ;
- Bernard Camut et Jean-Marc Bruyere, IP ;
- Jean-Michel Allard et Joël Bertin, AFIPA
- Monique Bouquet, IDIV HC.

Les représentants de l'Union ont, comme à chaque CAP, défendu le métier et la mission et ont assuré un examen et une défense poussés des dossiers individuels, permettant de régler un nombre non négligeable de situations.

Que les conservateurs se le disent !!!